

Haelfte-Moitié / La descente aux enfers de Chung

Par le service d'information Moitié-Haelfte, Association pour la justice sociale

La Suisse transforme les requérants d'asile économiquement indépendants en personnes à qui l'on fait l'aumône. C'est ce qui est arrivé à Chung. Parcours d'un homme cassé par des prescriptions légales absurdes.

Il y a onze ans, Chung (prénom modifié par la rédaction) a fui son pays d'Asie mineure et est venu en Suisse. Déposée pour persécution en raisons de ses croyances religieuses et menaces pour sa vie, sa demande d'asile a été rejetée par les autorités suisses, de même que le recours formulé par son avocat, un compatriote, et plusieurs demandes de réexamen de son cas.

Chung appartient à une communauté religieuse minoritaire que son pays d'origine ne reconnaît pas et qui fait constamment l'objet de représailles. En 2006, Amnesty International a confirmé que ce groupe de population est menacé et décrit les troubles ainsi que l'exécution de plusieurs personnes survenues dans un village. Parmi les victimes se trouvait un proche parent de Chung. Depuis lors, la situation politico-économique s'est encore dégradée et le chaos qui s'est installé a attisé les différends religieux.

Quand la décision négative de l'Office fédéral des migrations est tombée, Chung s'est vu refuser l'autorisation de séjour et son permis de travail lui a été retiré. Il devait retourner dans son pays d'origine où il avait dirigé en son temps une entreprise de transport et où sa femme est restée et vit cachée.

Du provisoire qui dure

Pendant ses premières années en Suisse, Chung a été employé comme cuisinier et aide de cuisine et subvenait parfaitement à ses besoins. Depuis qu'il n'a plus le droit de travailler, Chung reste à la maison, dans un petit appartement miteux d'un immeuble décati. Désormais sans travail, il lui est difficile de garder le contact avec ses compatriotes, car Internet est trop cher et l'argent manque pour tout, malgré les « aides d'urgences » et le soutien des collègues. La pauvreté, l'isolement, l'absence de structure de jour et la peur omniprésente d'être expulsé pèsent si lourdement que Chung a eu plusieurs problèmes de santé, tant physique que psychique.

Pour l'instant, Chung ne possède pas les documents requis pour sortir de Suisse et rentrer dans son pays d'origine. Faute de parents masculins au village, impossible pour lui de s'en procurer. De plus, l'ambassade de son pays a déclaré ne pas pouvoir l'aider. Ce qui revient à reconnaître que la situation de cette minorité religieuse s'est encore dégradée et qu'en cas de renvoi, sa vie pourrait être en danger. Malgré cette situation, les autorités helvétiques n'ont pas donné suite à une demande d'admission provisoire à titre humanitaire, déposée en 2007. Ainsi, alors même qu'il trouverait facilement un emploi, Chung n'a pas le droit de travailler et ne peut pas être expulsé. Il n'a que le droit d'attendre... et d'être assisté.